

Le Jour de la Nuit,
un évènement organisé
par un collectif mobilisé



Contact :
Agir pour l'environnement, coordinateur
du Jour de la Nuit
Mail : contact@jourdela nuit.fr
Tél. 01 40 31 34 48 / Fax. 01 40 31 02 39

www.jourdelanuit.fr

Agir pour l'environnement, 2 rue du Nord - 75018 Paris - Tél. 01 40 31 02 37 / Fax 01 40 31 02 39

Site internet www.agirpourenvironnement.org

Plaquette imprimée sur papier recyclé par Presse Pluriel : 19, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris

Maquette : Communication visuelle > 05 49 07 87 84

Le 24 octobre 2009

1^{er}
JOUR DE LA NUIT



aidez-nous
à fêter
la nuit noire !

Qui n'a jamais éprouvé un sentiment de plénitude à la vue du scintillement de la voûte étoilée ? Ce feu d'artifice d'étoiles, renouvelé chaque nuit, s'est pourtant progressivement éteint sous l'effet de la pollution lumineuse qui fait disparaître l'obscurité nocturne.

Pire, la diffusion de toute cette lumière artificielle engendre une surconsommation d'énergie et affecte les écosystèmes nocturnes.

En rejoignant le Jour de la Nuit, vous permettez d'attirer l'attention de la population sur le problème plus large de l'importante perte de biodiversité et sur la nécessité de sauvegarder notre environnement.

Le samedi 24 octobre prochain, date du changement d'heure et des Nuits galiléennes, aura lieu le premier Jour de la Nuit.

Partout en France, le grand public sera invité à retrouver le chemin des étoiles et à redécouvrir les joies de la fascinante diversité des espèces nocturnes en participant à des sorties et des animations nature et astronomiques.

Pour ce Jour de la Nuit, nous souhaitons mobiliser tout le réseau associatif. Et également les collectivités locales, sollicitées pour éteindre symboliquement monuments et rues de leurs villes.

Le Jour de la Nuit a pour objectif d'apprendre à aimer de nouveau la nuit noire, reposante et magique et de sensibiliser la population au phénomène de pollution lumineuse et aux économies d'énergie liées à l'éclairage.

Associations et collectivités locales, rejoignez cette initiative et participez au premier Jour de la Nuit !

L'éclairage public représente des coûts importants et la surenchère d'équipements installés entraîne souvent une pollution lumineuse et un gâchis économique et énergétique important. Une gestion rationnelle de l'éclairage public permet pourtant d'alléger jusqu'à 50 % des dépenses d'électricité d'une commune.

Votre collectivité peut être un acteur efficace dans la lutte contre les changements climatiques et le maintien de la biodiversité ! En rejoignant cette initiative et à quelques jours du Sommet de Copenhague, vous reconnaissez qu'il est important de prendre en

compte la pollution lumineuse et d'en réduire les impacts.

Pour participer au Jour de la Nuit, les communes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public le temps de la soirée ou de la nuit, tout en s'assurant du maintien de la sécurité. Ce geste symbolique peut servir de déclic à des pratiques plus systématiques d'économies d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse.



La nuit est souvent perçue comme une source d'angoisse et d'insécurité. Nous connaissons assez mal la richesse de la vie nocturne et la magie des paysages révélés par le ciel étoilé.

Aussi le 24 octobre prochain, organisez avec nous des activités nocturnes pour redonner aux enfants et aux plus grands la curiosité et la magie de la nuit !

Ces activités peuvent prendre toutes les formes possibles et imaginables.

Quelques exemples d'animations pouvant s'inscrire dans le Jour de la Nuit :

- balades nocturnes à vélo ou à pied
- observations de la faune et de la flore nocturnes
- observations des étoiles
- expositions ou projections de films sur la faune nocturne
- débats, animations sur la thématique de la pollution lumineuse
- histoires contées dans la nuit
- et plein d'idées dans la « boîte à outils » sur le site www.jourdelanuit.fr

Participez au Jour de la Nuit et associez-vous à une campagne de mobilisation nationale.

PARTICIPER, C'EST FACILE !

- 1 Connectez-vous sur le site www.jourdelanuit.fr
- 2 Signez en ligne la charte d'engagement du Jour de la Nuit
- 3 Inscrivez votre manifestation en ligne en indiquant vos coordonnées et
→ un descriptif de l'animation ou de la sortie prévue pour les associations, en précisant le nombre souhaité d'affiches et de guides grand public
→ un descriptif des monuments, rues ou quartiers qui seront éteints symboliquement (pour les collectivités locales)
- 4 Découvrez la rubrique « Ressources et outils » et téléchargez les nombreux outils pédagogiques et de communication à utiliser pour votre animation : guides, affiches, logos, dossiers de presse etc.

FAITES CIRCULER L'INFORMATION

En faisant connaître le site internet www.jourdelanuit.fr.

Inscrivez votre manifestation le plus vite possible !

Toutes les animations, sorties et extinctions des villes prévues seront localisées dès leur inscription sur une carte de France interactive à destination du grand public.

le 24 octobre
2009